



se déplacer autrement

Communiqué de presse

Grenoble, le 23 mars 2009

Tarification sociale et solidaire

Avis de l'ADTC sur la nouvelle politique tarifaire votée par le SMTC ce lundi 23 mars :

L'ADTC est favorable au nouveau dispositif que le SMTC vient de voter ; ce dispositif répond au principe où chaque usager paie en fonction de ses ressources.

Au cours de la concertation qui a précédé le vote du SMTC de ce lundi 23 mars, l'ADTC a attiré l'attention du SMTC sur les points suivants :

- l'ADTC a souhaité que le tarif payé par l'usager soit "proportionnel" à son quotient familial, afin d'éliminer les effets de seuil qui sont créés dans la nouvelle grille tarifaire.
Il est regrettable que des contraintes techniques n'aient pas permis d'adopter cette solution;

- l'ADTC a souhaité que le tarif maximum payé par les personnes de plus de 65 ans soit identique à celui payé par les moins de 19 ans (106€ / an) pour éviter que la majorité des personnes âgées qui ne se déplacent qu'occasionnellement ne prennent pas cet abonnement et réutilisent leur voiture.
Il est regrettable que cette proposition n'ait pas été retenue par le SMTC, ce qui risque d'avoir comme conséquence une baisse d'utilisation des transports en commun par les personnes âgées;

- l'ADTC a attiré l'attention du SMTC sur le cas des salariés bénéficiant de la participation de 50% de son abonnement par leur employeur, et qui, perdant leur emploi, seraient amenés à subir une augmentation du coût de leurs déplacements avec l'application de la grille proposée par le SMTC :
il est regrettable que cette situation ne bénéficie pas d'une attention particulière

- enfin, l'ADTC n'est pas favorable au système de carte de 10 voyages à tarif réduit voté par le SMTC ; des abonnements moins chers avaient été demandés ; les personnes qui utiliseront ces cartes seront amenées à utiliser les transports en commun au strict minimum et à reprendre leur voiture notamment pour des petits déplacements.

L'ADTC suivra la mise en place de ce nouveau dispositif et proposera au SMTC des ajustements à la grille tarifaire votée ce jour afin que les transports en commun restent, avec les modes doux, un mode de déplacement privilégié par l'ensemble des habitants de la région grenobloise et permettent de continuer à faire reculer la place de la voiture dans notre agglomération.

Contact ADTC

contact@adtc-grenoble.org

04 76 63 80 55

5 place Bir Hakeim

38 000 Grenoble